

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'estime que la déclaration du président du Conseil privé invite la question de privilège, mais je puis très bien attendre pour la soulever, si c'est là votre bon plaisir, que le président du Conseil privé ait terminé ses observations. La raison pour laquelle j'interviens maintenant c'est que le Règlement le veut ainsi. J'attends donc votre décision, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais permettre au député de Calgary-Centre d'exposer son grief, d'en appeler au Règlement ou de soulever la question de privilège, selon le cas, après quoi nous essaierons de mettre un terme au débat par la conclusion du président du Conseil privé. Il conviendrait de passer aux autres travaux de la Chambre. Je n'essaie pas de diminuer l'importance du débat en cours, mais je pense que tous les points de vue ont été entendus et tous les aspects de la question soulignés. Le député de Calgary-Centre.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, quand j'ai posé une question que je croyais bien innocente, je ne prévoyais pas qu'elle susciterait un débat comme celui-ci, avec tout ce qui s'ensuit. Je crois cependant que ma question de privilège est fondée sur le fait que je n'ai pas accusé l'Auditeur général d'illégalité, comme le laisse entendre le président du Conseil privé et comme l'a insinué le premier ministre hier, je crois.

Une voix: Le texte!

L'hon. M. Harkness: Comme en fait foi le hansard à la page 541, j'ai donné lecture de l'article pertinent de la loi sur l'administration financière, que le président du Conseil privé vient lui-même de citer, et qui stipule que le ministre doit présenter le rapport de l'Auditeur général à la Chambre des communes au plus tard le 31 décembre ou, si le Parlement n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session suivante. J'ai demandé ensuite, puisque nous sommes au dix-huitième jour de la présente session, pourquoi ce rapport n'avait pas été déposé devant le Parlement et ce qui pouvait excuser cette entorse à la loi.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, il est clair comme le jour...

Une voix: Et comment!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Harkness: ... que la loi a été violée.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il conviendrait de laisser le député achever ses remarques.

L'hon. M. Harkness: Il est clair comme le jour que la loi a été violée...

Le très hon. M. Trudeau: Répétez donc cela!

L'hon. M. Harkness: ... mais, pour autant qu'il s'agisse de cet article, elle a été violée par le ministre. J'ajouterais que si j'avais su de quel ministre il s'agissait, je lui aurais posé directement la question. A un moment donné, c'était le ministre des Finances. Je pense que, maintenant, c'est le président du Conseil du Trésor (M. Drury), mais je n'en sais rien. Le président du Conseil du Trésor hoche la tête. Pour cette raison, et parce que le premier ministre est responsable du cabinet, c'est à lui que j'ai posé la question. En tout état de cause, pour autant que cet article de la loi est en cause, il me semble évident que la personne qui a violé la loi est le ministre qui, si je comprends bien, détient à présent le portefeuille des Finances.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le député a exposé son point de vue. Encore une fois, je me demande s'il y a lieu d'examiner la question plus avant. Le député avait soulevé la question de privilège. Il a exposé son grief. Nous devrions, d'un commun accord, nous efforcer de mettre fin à cet intéressant débat.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, j'aurais un autre point à signaler, si vous le voulez bien. Selon moi, le ministre a enfreint la loi d'abord pour n'avoir pas déposé le rapport sur le bureau du Parlement mais aussi, parce que, dans l'impossibilité où il était de le faire, il aurait dû expliquer au Parlement les raisons pour lesquelles le rapport n'était pas déposé, ce qui nous aurait épargné tout cela.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Harkness: C'est parce que le ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Manifestement la polémique s'engage. Cela pourrait nous entraîner bien loin cet après-midi, mais je prie les députés de laisser la présidence mettre fin à tout cela. Je vais écouter pendant quelques instants le président du Conseil privé et traiter ensuite de la décision possible.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous avons fait beaucoup de progrès il me semble, puisque le ministre a manifesté l'intention...

Une voix: Lisez ce qu'il a dit.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je dois dire que le député a soulevé la question de privilège après que j'eus fini de lire sa question, sans avoir fait le moindre commentaire ou tiré la moindre conclusion. Je veux signaler maintenant...

• (1520)

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale encore une fois aux députés que s'ils veulent agir de la sorte à la Chambre, nous pourrions poursuivre comme cela indéfiniment. Il appartient aux députés de tous les partis de chercher à mettre fin à la controverse actuelle. J'exhorte le président du Conseil privé à nous exposer rapidement son point de vue. Il a la parole depuis quelque temps déjà.